

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2010

L'an deux mil dix, le 3 mai, le Conseil Municipal de la Commune de La Tronche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 27 avril 2010.

Etaient présents: MAJORITE: M. BERTRAND-POUGNAND, Maire, Mmes et MM. BOLZE, VERMOREL, REVOL, GALLIZIA, SISTI, LE MAROIS (Adjoint), DE SAINT GERMAIN, EMIN, VOOG, ARMAND, YTOURNEL, DUMAREST, MARTINI, DAGALLIER, CHARDINY, JANNONE, LAVERLOCHERE, GAUTHIER, ACCATINO, ROCH.

Soit 21 personnes.

Etaient présents: OPPOSITION : MM. DURAND, RETOUR Mmes GALLIARD, POUYET, WOLF.

Soit 5 personnes.

Absents excusés : M. CHARON (pouv. M. BERTRAND-POUGNAND), MM. REMANDE (pouv. Mme GALLIARD), Mme SANSON.

Monsieur Jean-Baptiste ROCH a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, et à la demande du groupe «D'abord La Tronche», le compte rendu comporte le nom des votants et le sens de leur vote.

Procès verbal du Conseil Municipal du 22/03/2010

Mme GALLIARD revient sur la délibération n°6 « Avenant au marché 2007-18-Rénovation de l'espace Doyen Gosse-Ecole de musique ». Lors du Conseil précédent, elle avait soutenu l'idée que le projet de rénovation initial prévoyait 3 tranches de travaux, pour un budget total supérieur aux 400 000 € indiqués dans la délibération. Selon elle, cette somme représentait une seule tranche de travaux. Elle a donc apporté la délibération du 26 février 2007, sur laquelle sont notées les 3 tranches de travaux pour un budget total d'environ 786 000 €.

Mme POUYET insiste pour que la délibération de décembre 2009 concernant le régime indemnitaire 2010 soit votée à nouveau. Mme SANSON avait déjà formulé cette demande lors du précédent Conseil Municipal, en raison de la mauvaise information des Conseillers concernant l'avis du CTP cela avait été refusé.

Mme LE MAROIS répond que tous les éléments de réponse ont déjà été apportés. Le fait de revoter cette délibération n'apporterait rien au personnel.

M. DURAND revient sur la délibération n° 17 « transformation de poste pôle moyens et ressources ». Il souhaite qu'il soit mentionné que ses propos concernaient la présentation du nouvel organigramme et non la transformation de poste évoquée dans la délibération.

La modification suivante sera donc apportée au PV du CM du 22 mars : « Commentant le nouvel organigramme, M. DURAND fait part de son étonnement concernant la quantité importante des

responsabilités données à la DGA, ceci s'apparente à une mise sous tutelle des services. Il s'interroge aussi sur la part de responsabilités restant à la DGS ».

Adopté.

Compte rendu des décisions du Maire

Prises sur le fondement de l'article L.2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2008.

RAS

Tirage au sort de la liste des jurés d'assises

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

Monsieur	André	JOUGAN	1 chemin du Charmeyran
Madame	Christiane	REYMOND (QUEQUET)	3 chemin de l'Eden
Monsieur	Carlos	ARCE	31 chemin des Grenouilles
Madame	Bernadette	ALESSANDRI (SOLLIER)	36 chemin de la Carronnerie
Monsieur	Alain	BUGUET	62 Grande Rue
Madame	Florence	DUMAREST (JOUET)	2 chemin de Noyarey
Monsieur	Jean-Luc	BATAILH	42 chemin de la Carronnerie
Monsieur	Marc	GUIRAND	130 Grande Rue
Madame	Anne-Marie	PAGES	Chemin de l'Union
Madame	Elisabeth	JOGAND (PIERSON)	25 chemin de Maubec
Madame	Colette	JALLABERT (FALCOZ)	99 bis Grande Rue
Monsieur	Christian	ABEL	6 rue de Chamrousse
Monsieur	Bernard	SEMERIA	12 chemin de la concorde
Monsieur	Jean-Louis	ROUX	chemin de l'allée Verte
Madame	Nicole	ALLIAUD	3 place du Charmeyran

1) Vœu Rocade Nord :

Rapporteur : Monsieur Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND

Les membres de l'opposition ont également rédigé un texte. Ils souhaitent que leurs arguments soient intégrés au vœu rédigé par la majorité. Ils demandent également que ce vœu soit transformé en délibération.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas lieu de voter une délibération car l'idée de Rocade Nord à La Tronche est abandonnée. Il s'agit maintenant de savoir si un autre projet est envisagé par le Conseil Général.

M. DURAND rappelle que la décision d'abandon de la Rocade Nord n'a pas été officialisée par le Conseil Général.

Mme GALLIARD et Mme WOLF pensent qu'une délibération aurait plus de poids qu'un vœu.

M le Maire accepte de transformer le vœu en délibération et accepte les modifications demandées par l'opposition excepté « les municipalités successives » en début de délibération.

Mme EMIN votera contre cette délibération car elle pense qu'une délibération sur ce sujet est prématurée et qu'un vœu aurait été plus approprié.

Texte définitif :

Le Conseil Général de l'Isère a élaboré un projet d'aménagement d'un axe routier « Rocade Nord de Grenoble ».

Les obligations légales pour un tel projet ont imposé une enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre 2009 au 1^{er} décembre 2009.

Les commissaires enquêteurs ont remis leur rapport en émettant un avis défavorable à l'utilité publique de ce projet.

Cet avis abonde dans le sens de la municipalité, des associations et des habitants qui étaient contre ce projet qui bouleversait considérablement le potentiel des zones urbanisables de la commune et remettait en cause les réflexions sur la rénovation et l'extension urbaine du sud de la commune.

Fin janvier 2010, dans le cadre de l'élaboration du SCOT 2030, la commune a fourni à la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole sa contribution communale au schéma de secteur.

Les grandes orientations d'aménagement qui y étaient esquissées auraient été considérablement affaiblies par la présence de la coupure urbaine constituée par l'infrastructure envisagée et la qualité urbaine du secteur très dévalorisée en termes visuels et de pollution.

Une partie du territoire communal destiné à évoluer vers une zone d'activité en relation avec le CHU est gelée par un emplacement réservé à ce projet de rocade.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune, en conformité avec cette disposition ne permet donc aucune évolution de ce quartier.

Par ailleurs Le Conseil Général a acquis un certain nombre de propriétés sur la commune pour la réalisation de ce projet.

Aussi,

Considérant la volonté de la ville de La Tronche :

- de construire la continuité de la ville dans le cadre de la loi SRU,
- d'améliorer la qualité urbaine de ses quartiers sud,
- d'améliorer le cadre de vie des tronchois dans le respect de l'environnement,
- de contribuer activement à la recherche de solutions permettant d'améliorer les déplacements dans la cuvette grenobloise.

Le Conseil Municipal a décidé à **26 voix pour et une voix contre (Mme EMIN)** que le Conseil Général de l'Isère indique rapidement de quelle façon il envisage de faire évoluer le statut de ce secteur et de se prononcer en particulier sur :

- la levée de l'emplacement réservé à ce projet de Rocade Nord inscrit au Plan Local d'Urbanisme de la ville de La Tronche,
- le devenir des terrains acquis par le Conseil Général de l'Isère pour le projet de Rocade Nord.

02) Nomination d'un représentant de la Commune à la commission locale de transfert de charges de la Métro :

Rapporteur : Monsieur Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** de désigner M. Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND

comme représentant de la commune de La Tronche au sein de la commission locale de transferts de charges.

Arrivée de M. YTOURNEL qui prend part aux votes des délibérations suivantes

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Thierry VERMOREL

03) Budget principal – approbation du Compte Administratif 2009 :

Mme GALLIARD prend la parole au nom du groupe d'opposition :

Les élus de l'opposition font confiance aux comptes de gestion présentés ce soir, malgré une forte croissance des charges de personnel. Ils remarquent que les dépenses d'investissement sont en baisse, ce qui indique que les recettes dues à l'augmentation des impôts n'ont pas été utilisées.

M. VERMOREL prend bonne note de ces remarques et présente le document transmis par la trésorerie, « synthèse et analyse des comptes » de la commune. Il y est noté que la qualité des prévisions de recettes est conforme au budget prévisionnel, avec un bon taux d'exécution pour le budget de fonctionnement.

Le taux d'endettement est en baisse, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2009. Les ressources propres augmentent de 6,5 %, avec un renforcement de la trésorerie de 18 %.

Mme POUYET retient que l'augmentation des impôts dans la commune n'a pas servi à la relance de l'économie.

Préalablement, M. Hervé-Jean BERTRAND POUGNAND, Maire, ordonnateur, quitte la salle.

Mme Catherine BOLZE, première Adjointe, prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BOLZE, a décidé à **l'unanimité** :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2009 du budget principal,
- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête les résultats définitifs tels qu'énumérés dans les tableaux ci-dessous.

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
7 203 000,80 €	8 578 453,68 €	1 375 452 ,88 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
2 021 850,86€	2 673 308,37 €	651 457,51 €

04) Budget principal – approbation du Compte de Gestion 2009 :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** :

- de donner acte de la présentation du compte de gestion 2009 du budget principal,
- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs entre les indications du compte de gestion et du compte administratif relatif au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête le résultat définitif tels qu'énuméré dans le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
7 203 000,80 €	8 578 453,68 €	1 375 452 ,88 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
2 021 850,86€	2 673 308,37 €	651 457,51 €

05) Budget principal – affectation du résultat 2009 – Décision Modificative n°1 :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 une partie de l'excédent du résultat de clôture de la section fonctionnement soit **1 352 633,20 €** afin de couvrir le besoin de financement des investissements,
- de reprendre au compte 002 « résultat de fonctionnement » le résultat excédentaire soit 22 819,68€,
- de reprendre l'ensemble de ces écritures au titre d'une décision modificative numéro 1.

06) Budget annexe eau – approbation du Compte administratif 2009 :

Préalablement, M. Hervé Jean BERTRAND POUGNAND, Maire, ordonnateur, quitte la salle.
Mme Catherine BOLZE, première Adjointe, prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Catherine BOLZE, a décidé à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2009 du budget annexe eau,
- constate, aussi bien pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête le résultat définitif tels qu'énuméré dans le tableau ci-dessous.

Section de Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
471 479,57 €	897 759,89 €	426 280, 32€

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
324 958,17 €	588 349,96 €	263 391,79 €

07) Budget annexe de l'eau – approbation du Compte de Gestion 2009 :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte de gestion 2009 du budget annexe de l'eau,
- constate, pour la comptabilité annexe de l'eau, les identités de valeurs entre les indications des comptes de gestion et des comptes administratifs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête le résultat définitif tels qu'énuméré dans le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
471 479,57 €	897 759,89 €	426 280,32€

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	Résultat comptable
324 958,17 €	588 349,96 €	263 391,79 €

08) Budget annexe eau – affectation du résultat 2009 – Décision Modificative n°1 :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 296 086,81€ afin de couvrir le besoin de financement des investissements,
- de reprendre au compte 001 « résultat d'investissement » le résultat déficitaire soit 207 775,81 €,
- d'inscrire les restes à réaliser en recettes (26 286 €) et en dépenses (114 597€),
- de reprendre au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté le solde soit 130 193,51€,
- d'inscrire l'ensemble de ces écritures au sein d'une décision modificative numéro 1.

09) Budget annexe Z.A.C. de la Grande Tronche – approbation du Compte Administratif 2009 :

Préalablement, Monsieur Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND, Maire, ordonnateur, quitte la salle. Madame Catherine BOLZE, première Adjointe, prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2009 du budget annexe « ZAC de la Grande Tronche »,
- constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs entre les indications du compte administratif et du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête le résultat définitif tel qu'énuméré dans le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat comptable
888 440,74 €	453 216,68€	- 435 224,06€

Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat comptable
448 152,03€	126 968,92€	-321 183,11€

10) Budget annexe de la Z.A.C. de la Grande Tronche – approbation du Comte de Gestion 2009 :

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte de gestion 2009 du budget annexe « ZAC de la Grande Tronche »,
- constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs entre les indications du compte de gestion et du compte administratif relatif au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête le résultat définitif tel qu'énuméré dans le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat comptable
888 440,74 €	453 216,68€	- 435 224,06€

Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	Résultat comptable
448 152,03€	126 968,92€	-321 183,11€

11) Guide des procédures internes de la commande publique – avenant au règlement intérieur de la Commune de La Tronche :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** :

- d'adopter l'avenant au présent règlement intérieur relatif aux marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute consultation de commande publique en vertu des règles de ce règlement.

12) Aménagement des locaux chemin Duvernay – mise à jour du Plan de Financement et demandes de subventions :

M. DURAND demande comment est calculée la DGE (Dotation Globale d'Équipement : subvention de l'État, qui peut-être demandée par les communes pour l'investissement dans divers équipements communaux).

Mme BELLANGER (Directrice Générale Adjointe) répond qu'elle s'est rapprochée des services de la Préfecture et que le montant est libre, à hauteur de 80% du coût total de l'investissement.

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires ci-dessous énoncés :

Dépenses	Montant HT	Recette	Montant
Maitrise d'œuvre	86 840€	Conseil général	133 000 €
Travaux de réaménagement	581 160 €	Région Rhône Alpes/Ademe	38 000 €
		DGE	100 655€
		Autofinancement	396 345€
Total	668 000 €	Total	668 000 €

EDUCATION-JEUNESSE ET SPORT

Rapporteur : Mme Sophie REVOL

13) Convention à intervenir entre la ville de La TRONCHE et la ville de CROLLES relative à notre participation au centre médico-scolaire :

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** :

- de signer la convention à intervenir avec la commune de Crolles pour l'accueil des enfants au centre médico-scolaire pour l'année scolaire 2009/2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la commune de Crolles pour la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire pour un montant de 207 €.

URBANISME-ENVIRONNEMENT-TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Bernard GALLIZIA

14) Marché n°2009-15 « Groupement de commandes Grenoble Alpes Métropoles / Commune de La TRONCHE – chemin de la Pallud et place de l’Eglise – renouvellement des réseaux eaux usées et eaux pluviales – renouvellement branchement en eau potable et enfouissement réseaux secs » - choix du candidat :

Le Conseil Municipal a décidé à **l’unanimité** d’approuver la décision de la Commission d’appel d’offres en ce qui concerne le choix de l’entreprise STPG pour assurer la réalisation de ce marché.

CULTURE-COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur Guy SISTI

15) Tarifs de la Faïencerie :

Le Conseil Municipal a décidé à **l’unanimité** de créer un nouveau tarif pour la faïencerie :

Tarif 8 : 16 € tarif abonné, 20 € tarif réduit, 25 € tarif plein

Les autres tarifs restent inchangés :

Tarif 1 : 3 € tarif abonné, 5 € plein tarif

Tarif 2 : 5 € tarif abonné et tarif réduit spectacle jeune public (– 15 ans), 9 € tarif plein

Tarif 3 : 8 € tarif abonné, 11 € tarif réduit, 14 € tarif plein

Tarif 4 : 9 € tarif abonné, 12 € tarif réduit, 16 € tarif plein

Tarif 5 : 10 € tarif abonné, 14 € tarif réduit, 18 € tarif plein

Tarif 6 : 12 € tarif abonné, 16 € tarif réduit, 20 € tarif plein

Tarif 7 : 14 € tarif abonné, 18 € tarif réduit, 22 € tarif plein

QUESTIONS DIVERSES

M. DURAND demande quelles sont les actions menées par la municipalité face aux récents cambriolages au centre commercial Doyen Gosse.

M. le Maire explique qu’il y a une recrudescence de la délinquance, le Petit Marché a été cambriolé 2 fois, ainsi que le bureau de tabac. Une réunion est prévue le 5 mai, afin de trouver des solutions, en concertation avec les commerçants. Il faudra certainement prévoir des travaux d’éclairage, auxquels la commune apportera une participation financière.

M. DURAND demande ce qu’il est prévu pour le bureau de Poste de Doyen Gosse, y-a-t’il de nouveaux éléments concernant son avenir ?

M. le Maire répond que le « groupe de travail sur le devenir de la Poste à La Tronche », composé d’élus et d’habitants, se réunit régulièrement. Il a également rencontré les responsables du groupe, et a eu confirmation qu’aucune suppression (agence ou point postal) n’est prévue à La Tronche.

M. DURAND souhaite savoir si une présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), suivie d’un débat, sera organisée en Conseil Municipal, comme cela avait été demandé par l’opposition.

M. le Maire répond qu’une présentation du SCOT sera organisée pour tous les élus. Il informe les Conseillers Municipaux qu’un Conseil Municipal exceptionnel aura lieu le 17 mai prochain, pour délibérer sur la DTA des Alpes du Nord (Directive Territoriale d’Aménagement), qui est juridiquement supérieure au SCOT.

Mme POUYET exprime son étonnement concernant les travaux de toiture de la Villa Brise des Neiges. Selon elle, les tuiles juxtaposées aux ardoises, de même que les panneaux solaires, sont inesthétiques.

M. le Maire répond que les tuiles ont toujours été présentes sur la toiture, mais le fait qu'elles soient neuves, les rendent plus visibles. Il n'était pas possible de ne mettre que des ardoises, car le coût est beaucoup plus élevé. Concernant les panneaux solaires, il s'agit de panneaux classiques. Ils sont très visibles car placés sur la pente du toit, là où ils seront le plus utiles.

Mme WOLF pense que les éléments photovoltaïques auraient pu être mieux intégrés et doute des compétences de l'entreprise qui les a posés.

LE PUBLIC EST INVITE A S'EXPRIMER
--

RAS

M. le Maire lève la séance à 22h25.